

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2012)
Heft: 9

Artikel: Association des organismes responsables
Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse
Autor: Günthardt, Jakob / Urech, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-871552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse

■ L'association des organismes responsables Géomaticiens / Géomaticiennes Suisse (AORG-CH) regroupe l'intégralité des organisations du monde du travail qui participent activement à la formation des géomaticiennes et géomaticiens CFC. Les compétences de l'AORG-CH s'étendent à la commission du développement professionnel et de la qualité (commission DPr & Q), aux cours inter-entreprises (commission i-entr.), à la procédure de qualification (commission PQ) et au fonds en faveur de la formation professionnelle prévu par l'art. 60 LFPr¹. Cet article, ainsi que l'ordonnance sur la formation professionnelle et le plan de formation, définissent les contours de la formation professionnelle de base dispensée aux élèves des écoles professionnelles spécialisées et des autres établissements de formation suisses délivrant le diplôme de géomaticien/géomaticienne CFC.

L'AORG-CH assume la responsabilité aux plans juridique, organisationnel et financier de la formation professionnelle de base des «géomaticiens/géomaticiennes CFC» en Suisse. Elle est seule garantie du développement professionnel et de la qualité de la formation comme de l'actualisation et de l'adaptation du plan de formation (objectifs de formation visés). Elle dispose par ailleurs d'un pouvoir de décision dans d'autres domaines de la formation professionnelle de base abordés dans l'ordonnance sur la formation. Elle défend les intérêts de ses membres auprès de la Confédération, des cantons et des autres organisations professionnelles. L'AORG-CH se compose de l'assemblée des délégués (comportant deux représentants de chacun des organismes affiliés) et du comité directeur dans lequel siègent les présidentes et les présidents des organismes participants.

Dans le secteur de la géoinformation, les organisations du monde du travail suivantes sont membres de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse:

- PGS: Professionnels Géomatique Suisse
- Geo+Ing: Groupe spécialisé Geo+Ing (issu de la fusion du Fachgruppe Vermessung und Geoinformation de Swiss Engineering STV et du Groupement des ingénieurs en géomatique/Swiss Engineering UTS)
- geosuisse: Société suisse de géomatique et de gestion du territoire, association spécialisée de la SIA
- IGS: Ingénieurs-Géomètres Suisses
- CCGEO: Conférence des services cantonaux de géoinformation
- CSCC: Conférence des services cantonaux du cadastre
- SSC: Société suisse de cartographie
- OSIG: Organisation suisse pour l'information géographique

Depuis sa création en 2007, l'AORG-CH s'est non seulement consacrée à la mise en place de ses structures de fonctionnement, mais a aussi élaboré les documents suivants (voir tableau) sur la base de la LFPr et de l'OFPr².

La mise en application des règlements dans toutes les régions linguistiques constitue l'un des principaux défis que l'AORG-CH et ses organisations affiliées doivent relever. Il est important que les règlements parviennent à s'ancrer dans les commissions, de telle façon que ces dernières les appliquent de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Du point de vue des délégués et du comité directeur de l'AORG-CH, il est très important que toutes les organisations participantes, toutes les commissions et tous les groupes

de travail fassent preuve d'unanimité et de transparence. Seule une collaboration étroite et empreinte de respect nous permettra de garantir une formation de qualité, économiquement efficace et tournée vers l'avenir dans le domaine de la géomatique. Pour maîtriser ces nombreux dossiers et cette grosse charge de travail, la collaboration active d'un grand nombre de collègues est requise en arrière-plan. Ces personnes sont issues des milieux les plus divers et contribuent activement à la formation professionnelle de base. Le comité directeur de l'AORG-CH souhaiterait d'ailleurs les remercier publiquement et chaleureusement ici pour l'excellent travail qu'elles fournissent. Sans leur aide, qu'il s'agisse d'une implication personnelle ou d'un soutien financier, nous n'en serions assurément pas là où nous en sommes aujourd'hui. L'AORG-CH est très heureuse de pouvoir créer, avec le précieux concours de toutes ces personnes si fortement engagées, un cadre permettant à un grand nombre de jeunes gens de trouver des places de formation attrayantes et économiquement viables dans le secteur de la géomatique.

Jakob Günthardt
Président de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse, Zurich
jakob.guenthardt@bd.zh.ch

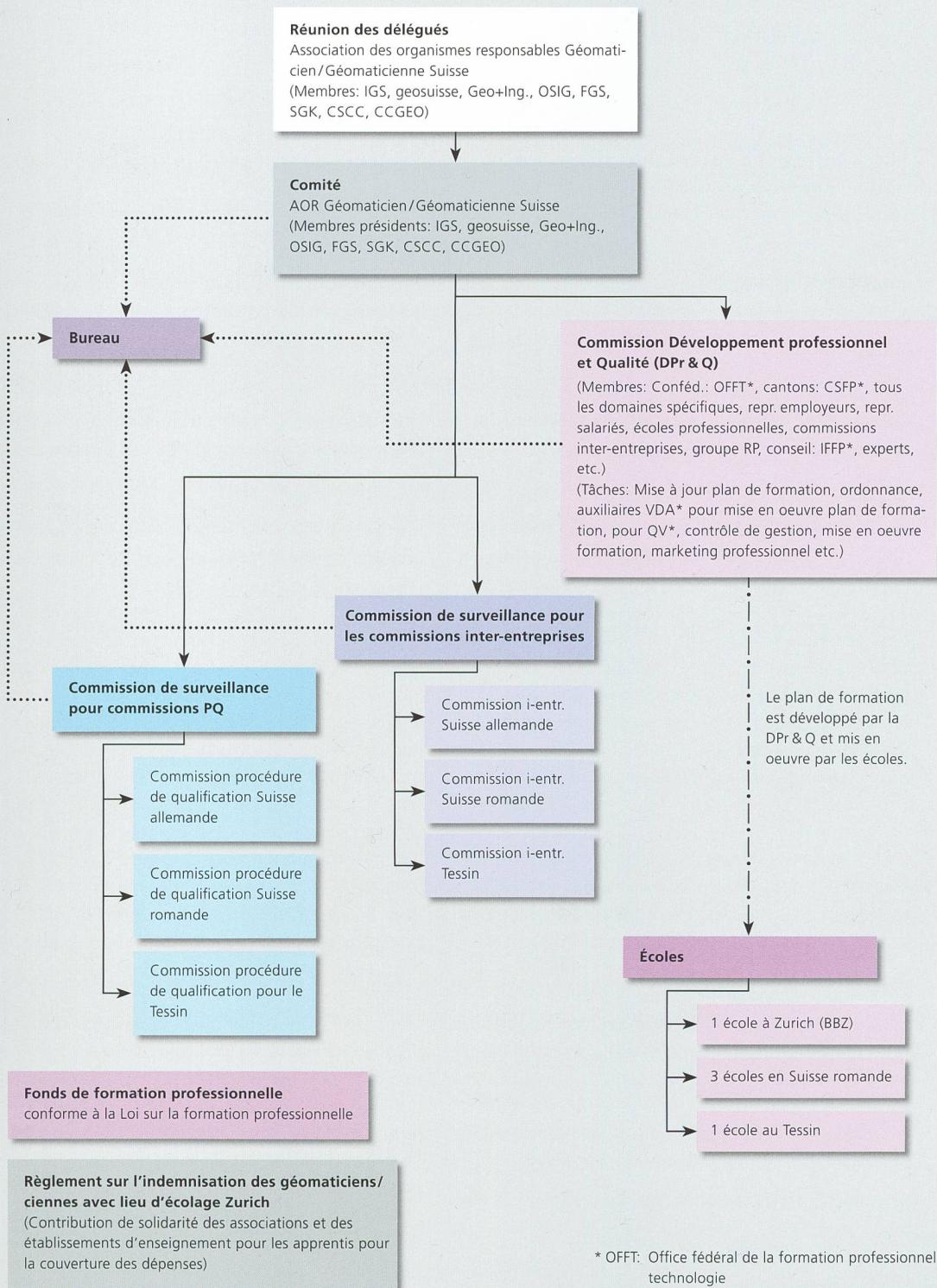
Martin Urech
Président de la commission DPr & Q, Wabern
martin.urech@swisstopo.ch

Documents de l'AORG-CH	Etat
Plan de formation Géomaticienne/géomaticien	en vigueur
Règlement du fonds en faveur de la formation professionnelle de géomaticien/géomaticienne en Suisse selon l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)	en vigueur
Règlement des cours inter-entreprises	en vigueur
Règlement d'organisation pour la commission suisse pour le développement professionnel et la qualité pour les géomaticiens/géomaticiennes CFC	en vigueur
Règlement sur l'indemnisation des géomaticiens/ciennes avec lieu d'écolage Zürich	en vigueur
Guide méthodique pour les géomaticiennes et géomaticiens	en vigueur
Règles d'indemnisation des fonctionnaires au sein de l'Association des organismes responsables Géomaticiens/Géomaticiennes Suisse (AORG-CH)	travaux en cours
Guide pour la procédure de qualification	travaux en cours

¹ LFPr: Loi fédérale sur la formation professionnelle, RS 412.10

² OFPr: Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle, RS 412.101

**Organigramme de l'association des organismes responsables Géomaticien/
Géomaticienne Suisse**



* OFFT: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
CSFP: Conférence suisse des offices de formation professionnelle

IFFP: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

VDA: Validation des acquis

QV: Procédure de qualification